

« Des moyens pas adaptés aux enjeux »

PRÉCARITÉ Représentant local de la Fondation Abbé Pierre, Christian Murat alerte sur un dispositif hivernal d'hébergement d'urgence selon lui en deçà des besoins du Pays basque

PIERRE PENIN
p.penin@sudouest.fr

La période dite « hivernale » s'achève à la fin du mois. Avec elle, les dispositifs d'aide d'urgence au sans-logis. Il est évidemment trop tôt pour des bilans chiffrés précis, mais les associations de terrain peuvent déjà témoigner d'une détresse de plus en plus ancrée. La pauvreté gagne partout du terrain. Dans ce contexte, le représentant local de la Fondation Abbé Pierre Aquitaine, Christian Murat, pointe « des moyens insuffisants ou mal adaptés » aux besoins réels.

À l'appui de cette alarme, le militant veut d'abord éclairer dans le détail ce que recouvre l'appellation générique « hébergement d'urgence ». En fait une réalité complexe. « Il faut bien discerner les places d'urgence pérennes et les places de mise à l'abri. Viennent ensuite celles du plan grand froid niveau 2. » Ces dernières, ouvertes avec les frimas de la fin février, ont un caractère exceptionnel. Au Pays basque, ce sont les dix lits installés par la Ville de Bayonne, à la salle Lauga.

Situations sans solution

« Il y a généralement confusion entre places pérennes et mise à l'abri. Dans l'esprit des gens, on englobe le tout dans l'hébergement d'urgence. C'est comme ça qu'on considère qu'il y a environ 80 places pour faire face à la période critique de l'hiver, au Pays basque. » Christian Murat détaille les 35 places de la Maison de Gilles, à Biarritz. « 33 sont pérennes. Elles fonctionnent à l'année pour des gens qui y vivent plusieurs mois, en fonction de ce qui a été convenu avec les structures sociales. Ces places n'entrent pas dans le dispositif hivernal. » Ces 33 lits bénéficient majoritairement à des femmes, parfois avec enfants. Elles trouvent là un accompagnement social sur la durée. « Actuellement, il y a six mois d'attente pour y entrer. » Seules deux places de la Maison de Gilles sont à disposition du 115 (1) pour de l'hébergement d'urgence hivernal. « Ces deux places sont accessibles pour une durée de 24 heures. C'est la différence avec les places de



Chaque soir de la période hivernale, la maraude de la Croix-Rouge transporte vers les lieux de mise à l'abri les personnes qui ont obtenu une place pour la nuit auprès du 115. ARCHIVES JEAN-DANIEL CHOPIN

mise à l'abri, comme celles de Maunuit, à Anglet. Le CCAS (2) de Biarritz en propose aussi. Tout comme Saint-Jean-de-Luz, Lahonce et Hendaye. Vous y entrez à 20 heures et ressortez à 8 heures. » Ces places exclusivement nocturnes forment le gros de l'accueil hivernal au Pays basque. « Ça représente en réalité 44 places. »

La Fondation Abbé Pierre remet en cause ce type d'accueil. « La mise à l'abri est un système insuffisant », gronde Christian Murat. Cela en qualité. Mais aussi en quantité. La préfecture assurait fin février, sur la foi de ses échanges avec le 115, que le système « n'est pas saturé » dans le département.

Les associations, elles, affirment que des demandes d'hébergement sont régulièrement restées sans solution depuis le début de l'hiver. Comment pourrait-il en être autrement quand la préfecture faisait elle-même ce bilan l'an passé et que la demande augmentait sans bon de l'offre ? C'est arithmétique.

Ratios « inquiétants »

L'hiver 2016-2017, le 115 a reçu 5 208 demandes dans les Pyrénées-Atlantiques. 3 991 ont trouvé une réponse favorable, 1 369 sont restées insatisfaites. Soit un taux de 76,6 % de réponses favorables. Le même calcul appliqué aux 2 617 demandes du Pays basque pour 1 797 réponses positives aboutit à ce taux : « Vous avez 68,6 % de réponses favorables, soit près d'un tiers de personnes qui n'ont pas trouvé de solution. » Des ratios « inquiétants », pour Christian Murat.

La préfecture les pondère par une typologie des réponses négatives. L'état distingue les « demandes non abouties », des « demandes non pourvues ». Dans le premier cas, une proposition d'hébergement a été faite par le 115, mais non concrétisée : refus de la personne ou de la structure, non-présentation du demandeur...

Dans le second, c'est l'incapacité des structures d'accueil qui est en

cause. La préfecture ne valide que cette dernière configuration dans les réelles défections du système. Avec cette réserve, le taux de satisfaction au Pays basque remonte de 68,6 à 85,5 %.

Une façon d'envisager la situation que conteste Christian Murat. « Des SDF répondent parfois non car on ne leur propose qu'une mise à l'abri. Sans bagagerie. Sans accompagnement social. » C'est aussi pour ne pas se séparer d'un animal. Ou parce qu'ils redoutent la promiscuité. Autant de cas pratiques qui conduisent le représentant de la Fondation Abbé Pierre à regretter « des moyens pas adaptés aux enjeux ».

Au moment d'écrire ces lignes, notre sollicitation de la préfecture demeurait vaine.

(1) Le 115 est le numéro d'appel d'urgence en charge d'organiser quotidiennement l'hébergement d'urgence.

(2) Centre communal d'action sociale.